

Rentrée de septembre 2019

Démarches pour une inscription en 6^{ème} à Charles-Péguy

1) Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une demande d'admission } documents
- une fiche de renseignements concernant la famille } fournis
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par les parents) } par Charles-Péguy

- une photocopie des **bulletins trimestriels ou semestriels** des 2 années précédentes : **CE2 et CM1**
- **pour le CM2 fournir dès réception le bulletin du 1^{er} trimestre ou semestre**, puis ceux du **2^{ème} trimestre ou semestre** et **3^{ème} trimestre**. Ceux-ci sont indispensables pour valider la démarche d'inscription.
- une photocopie du livret de famille, page des parents et page de l'enfant .
- une photocopie de la carte d'identité de l'enfant.
- une photo d'identité (*inscrire au dos le nom de l'enfant*).
- une enveloppe à votre adresse et 2 timbres (à insérer dans l'enveloppe)

Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

Ce dossier **complet** doit nous être retourné dans les meilleurs délais

soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

soit envoyé par la poste au **Secrétariat des Inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 Paris

- 2) **Un premier avis** vous sera donné, par téléphone ou par courrier, suivi d'un **rendez-vous éventuel avec la Directrice, Madame Paillard**, qui souhaite la présence des deux parents dans la mesure du possible. La présence de votre fille est obligatoire. Si cette rencontre aboutit à un accord de part et d'autre, un avis positif vous sera remis par écrit.
- 3) **Une réunion d'information** : un mercredi après-midi, fin mai ou début juin, rassemblera les élèves inscrites en 6^{ème} et leurs parents, 64 rue Saint-Maur.
- 4) **L'admission définitive est soumise à :**
- l'envoi du bulletin d'inscription avec un chèque de 200 € d'avance sur la scolarité 2019-2020 et un chèque de 50 € de frais de dossier.
 - l'envoi des **bulletins de l'année de CM2**
 - l'**avis de passage en 6^{ème}**
 - un « **exeat** » (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine devra être fourni fin juin pour conclure l'inscription

Vous pouvez dès maintenant découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet www.charles-peguy.fr

CHARLES-PÉGUY

Collège et Lycée privés- Contrat d'association
 80 avenue Parmentier
 75011 PARIS
 Tél : 01 48 05 16 47

DEMANDE D'ADMISSION en classe de SIXIEME

Date : _____

NOM	_____	Prénoms	_____
ÉTAT	Né(e) le _____	à _____	
CIVIL	Dépt (arrondissement pour Paris) _____	Nationalité :	_____
DE	DOMICILE LEGAL de l'élève _____		
L'ÉLÈVE	Code postal _____	VILLE _____	
	Nom du ou des responsables _____		
	Tél : _____	Adresse-Mail :	_____

SITUATION SCOLAIRE 2018-2019

ÉTABLISSEMENT ACTUEL : NOM _____

ADRESSE _____

Code postal _____ VILLE _____

PUBLIC PRIVÉ

CLASSE ACTUELLE : _____ Initiation éventuelle : ANGLAIS ALLEMAND

ANTECEDENTS SCOLAIRES

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2017/2018			2014/2015		
2016/2017			2013/2014		
2015/2016			2012/2013		

CAUSE DES REDOUBLEMENTS : _____

CHOIX de la 1^{ère} LANGUE VIVANTE

ANGLAIS ALLEMAND
 + option 1h/sem. Anglais

TRANSPORT DOMICILE / CHARLES-PEGUY

MOYEN DE TRANSPORT _____

DURÉE _____

A TITRE D'INFORMATION

DEMI-PENSION : OUI - NON

ETUDE DU SOIR : OUI - NON

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES ACTUELLES : (Sport, art, mouvement...) _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

PÈRE

Rayer les mentions inutiles

NOM et Prénom <small>En majuscule D'imprimerie</small>	M	Prénom :				
Situation de famille	Marié	Pacsé	Veuf	Séparé *	Divorcé *	Célibataire
ADRESSE <small>(n° et voie)</small>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

MÈRE

NOM et Prénom <small>En majuscule D'imprimerie</small>	Mme Mlle	Prénom :				
Situation de famille	Mariée	Pacsée	Veuve	Séparée *	Divorcée *	Célibataire
ADRESSE <small>(n° et voie)</small>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

*** Joindre un accord écrit et signé des deux parents pour cette démarche d'inscription et en cas de jugement de divorce, la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.**

SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

PÈRE		MÈRE	
Code prof. <small>Voir liste jointe</small>		Code prof. <small>Voir liste jointe</small>	
Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>
1 : occupe un emploi / 2 : Au chômage / 3 : Préretraité, Retraité / 4 : Autre situation			
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Adresse		Adresse	
Téléphone prof.		Téléphone prof.	

FRÈRES ET SŒURS

Sexe				
Prénom				
Année de naissance				
Classe ou situation				

Ces renseignements font l'objet d'un traitement informatisé et sont protégés par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978

Renseignements de pré-inscription en 6^{ème} pour septembre 2019

NOM et Prénom de l'élève :

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à " Charles-Péguy " ?

Par qui, ou comment connaissez-vous " Charles-Péguy " ?

En tant que parents, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

Si vous avez pris des options d'inscription dans d'autres établissements merci de nous l'indiquer en précisant dans quel(s) établissement(s) :

Autres remarques :

Signature du père

Signature de la mère

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (C.S.P.)

10 AGRICULTEUR EXPLOITANT

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher _Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

21 ARTISAN

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSION LIBÉRALE

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE

42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

47 TECHNICIEN

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

53 POLICIER, MILITAIRE

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

55 EMPLOYÉ DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE

63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT

67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,

68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

72 RETRAITÉ : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 RETRAITÉ : Cadre, Profession intermédiaire

77 RETRAITÉ : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE (hors retraite)

Ecole, Collège, Lycée privés
Sous contrat d'association
75011 – PARIS

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES
Année scolaire 2019-2020
COLLEGE

1. Contribution des familles

Elle est modulable en fonction de vos revenus et de votre quotient familial.

NB : Quotient familial = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France / Nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie J**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégorie	Quotient familial	Montant annuel
F	Inférieur à 7 000 €	515 €
G	De 7 001 € à 9 300 €	720 €
H	De 9 301 € à 12 400 €	1 030 €
I	De 12 401 € à 17 000 €	1 435 €
J	Supérieur à 17 000 €	1 685 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

2. Etude du soir (facultative)

Pour les élèves de 6^{èmes} et 5^{èmes}, étude du soir facultative :

- 1 jour : 80 € pour l'année
- 2 jours : 160 € pour l'année
- 3 jours : 240 € pour l'année
- 4 jours : 320 € pour l'année

3. Demi-pension

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera 8.50 €.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	Collège
5 repas /semaine	1 195 €
4 repas / semaine	955 €

4. Assurance

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances. Vous pouvez obtenir une attestation en faisant la demande sur le site internet de la Mutuelle Saint-Christophe : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

5. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui finance notamment Nouvelles Brèves, qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges...La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

6. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre 2019. Pour le règlement, nous vous proposons 3 possibilités :

➤ **Annuel**, en une fois, par chèque, **AVANT LE 31 OCTOBRE**.

➤ **Trimestriel**, par règlement en **3 chèques** :

* 40 % au 5 octobre 2019

* 40 % au 5 janvier 2020

* 20 % au 5 avril 2020

*Les chèques sont à libeller au nom de « Ecole Charles-Péguy ». Il faudra reporter au dos de chacun d'eux, votre numéro de famille figurant sur la facture. **Merci de respecter les échéances.***

➤ **Mensuel**, par prélèvement mensuel sur **8 mois**, d'octobre à mai ;

➤ Vous devrez fournir un **RIB récent** ainsi que le mandant de prélèvement SEPA joint ; les frais bancaires pour tout rejet vous seront refacturés **10 €**.

Pour l'équilibre de votre budget et du nôtre, nous vous encourageons à choisir cette option.

7. Bourses :

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse de collègue**. Demande à faire en septembre.

8. Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'Établissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est (sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

9. Impayés

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.